

Décision

Générale

colonial

Décision n° 939 du 9 octobre 1951

n° 939

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 octobre 1951

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro

1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois à passer à Tadjoura est accordé à : N° Mle 1650. Houmad. Ahammad, 2e cl., 1er Cie. Pendant son congé, ce milicien percevra la solde nette dégagée de tous accessoires.